

Protection anti-incendie + Prévention

Fiche d'information

Classification anti incendie des éléments de construction fréquemment utilisés

Extrait de la directive de protection incendie Matériaux et éléments de construction (Directive 2015, 13-15)

Désignation	Description	Remarques
REI 60-RF1	Éléments de construction porteurs ayant une fonction de compartimentage en matériel de construction RF1 avec résistance au feu de 60 minutes	Enveloppe: Les éléments de construction multicouches résistant au feu et comportant des parties combustibles sont rattachés à la catégorie RF1 s'ils sont enveloppés de matériaux de construction de catégorie 30-RF1. Les espaces vides doivent être entièrement remplis de matériaux de construction RF1.
EI 60-RF1	Éléments de compartimentage en matériel de construction RF1 avec résistance au feu de 60 minutes	
REI 30-RF1	Éléments de construction porteurs ayant une fonction de compartimentage en matériel de construction RF1 avec résistance au feu de 30 minutes	Enveloppe: Les éléments de construction multicouches résistant au feu et comportant des parties combustibles sont rattachés à la catégorie RF1 s'ils sont enveloppés de matériaux de construction de catégorie 30-RF1. Les espaces vides doivent être entièrement remplis de matériaux de construction RF1.
EI 30-RF1	Éléments de construction ayant une fonction de compartimentage en matériel de construction RF1 avec résistance au feu de 30 minutes	
REI 60	Éléments de construction porteurs ayant une fonction de compartimentage avec résistance au feu de 60 minutes	P. ex. plafonds et parois porteuses; surface combustible autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre réserve comme p.ex. des voies d'évacuation (cf. Directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction»)
R 60	Éléments de construction porteurs avec résistance au feu de 60 minutes	P. ex. piliers; surface combustible autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre réserve comme p.ex. des voies d'évacuation (cf. Directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction»)
EI 60	Éléments de construction ayant une fonction de compartimentage avec résistance au feu de 60 minutes	P. ex. parois non porteuses; surface combustible autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre réserve comme p.ex. des voies d'évacuation (cf. Directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction»)
REI 30	Éléments de construction porteurs ayant une fonction de compartimentage avec résistance au feu de 30 minutes	P. ex. plafonds et parois porteuses; surface combustible autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre réserve comme p.ex. des voies d'évacuation (cf. Directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction»)
R 30	Éléments de construction porteurs avec résistance au feu de 30 minutes	P. ex. piliers; surface combustible autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre réserve comme p.ex. des voies d'évacuation (cf. Directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction»)
EI 30	Éléments de construction ayant une fonction de compartimentage avec résistance au feu de 30 minutes	P. ex. parois non porteuses; surface combustible autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'autre réserve comme p.ex. des voies d'évacuation (cf. Directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction»)
EI 30	Fermetures coupe-feu d'une résistance au feu de 30 minutes	P. ex. fermetures, portes d'éléments de construction formant compartiment coupe-feu EI 30 = avec isolation thermique
E 30	Fermetures coupe-feu d'une résistance au feu de 30 minutes	P. ex. portes entre des voies d'évacuation horizontales et verticales E 30 = sans isolation thermique